
Vers une réforme de la Constitution



Au mois de juin dernier, le gouvernement canadien a publié deux documents. D'abord, un exposé intitulé «Le temps d'agir» par lequel le gouvernement a engagé le renouvellement de la fédération. En second lieu, un projet de loi portant réforme de la Constitution. Nous présentons ici, avec quelques notes explicatives, l'essentiel du chapitre du premier document qui est consacré à la réforme des textes constitutionnels.

Sans faire injure aux «pères de la Confédération», il faut bien constater qu'après cent dix ans d'usage le régime mis en place en 1867 pour les quatre provinces d'origine n'est plus en accord avec les besoins du Canada d'aujourd'hui (1). Ce cadre constitutionnel a permis à la fédération de s'élargir et d'assumer sa vocation continentale en admettant ou constituant six nouvelles provinces (2). Il a

favorisé l'essor démographique, la croissance économique, le développement social et la maturation culturelle de toutes les régions. Cette évolution n'ayant pas eu partout la même cadence, il en est résulté des disparités interrégionales, mais la Constitution de 1867 a permis de contenir ces disparités et d'en corriger les effets les plus inéquitables. On doit cependant inventorier sans complaisance les dé-

1. On appelle «pères de la Confédération» les délégués des colonies britanniques d'Amérique du Nord qui, en 1864, ont élaboré, au cours de deux conférences (Charlottetown et Québec), les modalités d'une union. Leur projet fut adopté en 1866 au cours d'une conférence tenue à Londres avec des représentants du gouvernement britannique. Le *British North America Act*, voté par le parlement de Westminster en 1867, a consacré l'existence de la Confédération. Celle-ci comprenait, à titre de provinces, l'Ontario (Haut-Canada), le Québec (Bas-Canada), la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

2. Six provinces se sont jointes aux quatre provinces fondatrices de la Confédération: le Manitoba (1870), la Colombie-Britannique (1872), l'Île-du-Prince-Édouard (1873), la Saskatchewan et l'Alberta (1905), Terre-Neuve (1949).